

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 20 janvier 2020 à 20 H 30

Convocation : 13/01/2020

Affichage : 23/01/2020

Étaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Stéphanie PICOT, Nathalie HONORIO, Joss BERNARD, Valérie BENDERITTER, Isabelle NONNOTTE, Caroline MEYER, MM Grégoire DURANT, Anthony FALCONNET, Alain GOUNAND, Aurélien PHILIPPE, Philippe HUSSON, Olivier MATHEVON, Rémy MARTIN, Stéphane DUMONT-VUILLET, Laurent LAHAXE, Fabrice DESTAING

Absents : MM. Rémi GALLET, Anthony ALLUE,

Excusée : Mme Virginie THIEVENT, M. Fabrice LOCATELLI

Procurations : M. Ludovic GERBER à Grégoire DURANT, Mme Floriane DERVAUX et Isabelle NONNOTTE

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Mme Caroline MEYER

Après lecture du dernier compte rendu par M. le Maire, Madame HONORIO précise que son prénom est Nathalie et non Valérie comme indiqué lors d'un point en questions diverses.

Après cette modification, le procès-verbal est validé par le Conseil municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Projet CCJN d'implantation d'une unité de production de béton
 - Bail « Les Traditions d'Antan »
 - Indemnité de Conseil et de confection du budget
 - Dépenses investissement avant vote BP 2020
 - Locaux perception suite à la fermeture
 - Remplacement poste secrétariat Petit-Mercey

Voiries

- Cheminement piétons le long de la RD 673
- Extension éclairage public Petit-Mercey

QUESTIONS DIVERSES

Affaires générales

Projet CCJN d'implantation d'une unité de production de béton

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'extension de la zone industrielle de Dampierre qui vient de se réaliser est de la compétence de la Communauté de Communes Jura Nord (CCJN). C'est à ce titre que la vente des parcelles est décidée et validée par le Conseil communautaire.

Il précise que lors de la dernière réunion du Conseil communautaire, il a été validé la vente d'une parcelle au prix de 13 €/m² à l'entreprise Rusthul pour l'implantation d'une centrale à béton.

Si la vente de terrain et l'implantation d'une nouvelle activité peut paraître comme une bonne chose pour la CCJN, le Conseil municipal regrette vivement que la Communauté de Communes n'ait pas sollicité leur avis quant à l'implantation d'une unité de production de béton ni les entreprises voisines de la zone car ce projet pourrait peut-être leur causer des désagréments.

Le Conseil municipal souligne également que la voirie de la zone est à refaire, et que cette dépense sera à la charge de commune. Le trafic généré par cette nouvelle activité doit être pris en compte dans la programmation des travaux.

Suite au débat et aux réactions concernant cette nouvelle activité pour le moins spécifique, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre une délibération de principe pour faire part de l'avis défavorable, faute d'information, des membres du Conseil et de leur désapprobation sur le manque de communication et consultation préalable sur ce projet dont les impacts sur l'environnement, la population, les entreprises voisines n'ont pas été clairement établis ni présentés en Conseil communautaire ni en commission.

Bail « Les Traditions d'Antan »

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la lettre reçue par « Les Traditions d'Antan » précisant la cessation de son activité.

Après débat et délibération, le Conseil municipal prend acte de cette cessation et décide avec 17 voix pour et 2 contres d'arrêter le bail au 31 décembre 2019.

Un état des lieux sera effectué à partir duquel un bilan des créances pourra être établi.

Indemnité de conseil et de confection du budget

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande d'indemnité de conseil et de confection du budget, comme tous les ans, par la perceptrice.

Le Conseil municipal, après débat et délibération, décide avec 14 voix pour, 3 contres (dont deux en faveur de 0% et un en faveur de 100%) et 2 abstentions, d'attribuer cette indemnité à hauteur de 50 %.

Dépenses investissement avant vote BP 2020

M. le Maire indique que comme chaque année il est possible d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 dans la limite de 25% des dépenses d'investissement de l'année précédente.

Après débat, les membres du Conseil municipal par délibération autorisent, à l'unanimité des présents, les dépenses d'investissement à hauteur de 25% dans l'attente du vote du BP 2020.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal qu'une réunion de Conseil aura lieu le 17 février prochain pour validation du compte de gestion et du compte administratif et une autre le 9 mars 2020 pour le vote du BP 2020.

Il précise également que le marché pour les travaux d'aménagement Rue des Minerais et accessibilité du cimetière a été attribué à l'entreprise TP CLERC, les dépenses engagées sur ce marché seront imputées au BP 2020 sachant que les travaux débiteront sous une semaine.

Locaux perception suite à la fermeture

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que suite à la fermeture de la trésorerie au 1^{er} septembre 2020, les locaux seront donc disponibles ainsi que l'appartement de fonction de la perceptrice.

Après débat, le Conseil municipal souhaite louer les deux biens de façon séparés. Une proposition de location regroupant l'ancien local poste avec les bureaux de la perception est également à privilégier.

M. le Maire indique qu'il a déjà eu des demandes pour cette location et que le Conseil sera sollicité en tant que de besoin pour valider le bail, et que le niveau de prix sera débattu en séance.

Le loyer de l'appartement « Perception » devra être calculé sur la base de celui actuellement en location (au prorata des surface respectives).

Remplacement poste secrétaire Petit-Mercey

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du départ en retraite de la secrétaire de mairie de Petit-Mercey au 1^{er} avril prochain.

M. le Maire indique donc qu'un poste sera vacant à hauteur de 6h par semaine et qu'une réflexion est à conduire sur le remplacement poste pour poste de la secrétaire de Petit Mercey (nombre d'heures, missions, affectation, etc.).

Un redéploiement d'heures consacrées à l'accueil au public sur Dampierre peut permettre de dégager du temps sur le poste actuel de secrétariat de Dampierre.

Après débat, le Conseil municipal souhaite avoir plus de renseignements sur le poste afin de définir le nombre d'heures nécessaires pour une nouvelle organisation du service administratif.

Voirie

Cheminement piétons le long de la RD 673

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier reçu par le Conseil Départemental du Jura souhaitant créer un chemin piéton le long de la RD 673 suite à plusieurs demandent des habitants domiciliés Rue de Besançon.

Il précise que le tout-venant serait réalisé en travaux de régie par le Conseil Départemental et que la somme de 1 000 € serait à la charge de la commune pour réaliser le revêtement en bicouche.

Le Conseil municipal charge le Maire d'échanger avec le Département afin de réaliser les travaux sur cette base mais sur une section plus étendue, avec une participation supplémentaire de la commune et en tenant compte de la desserte piétonne jusqu'à la ZI.

Extinction éclairage public Petit-Mercey

Monsieur PHILIPPE Aurélien fait un « débriefing » sur l'enquête d'extension de l'éclairage public à Petit-Mercey.

Il précise que 25 foyers sur 54 ont répondu et que 56 % sont favorables à l'extinction.

Mme HONORIO ré exprime ses craintes quant aux conséquences en termes de sécurité et indique que des excès de vitesses sont constatés régulièrement en traversée du Petit Mercey.

M. le Maire indique que l'extinction des lumières se fait dans des créneaux horaires (minuit-6h) où la circulation est plus faible et les cheminements piétons moindres. Il précise que la sécurisation de la traversée doit se traiter indépendamment de l'extinction de l'éclairage public, comme une problématique à part entière. Il rappelle que le lien entre sécurité et extinction n'a jamais été démontré et que depuis l'extinction sur Dampierre il n'y a eu aucune recrudescence d'accidents.

Après débat et délibération, le Conseil municipal décide avec 17 pour, 1 contre et 1 abstention de couper l'éclairage public la nuit sur le secteur de Petit-Mercey au même titre que sur toute la commune de Dampierre.

Questions diverses

- 1- M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande d'une association de travailleurs handicapés qui propose des fournitures administratives. Il précise qu'une fois par an la commune effectue ce genre de commande pour une partie de ses besoins. Le Conseil municipal valide le principe de reconduction d'une telle démarche en soutien à cette association pour un montant de 150 € par an.
- 2- M. le Maire informe le Conseil municipal, qu'il convient de réceptionner le nouveau poteau incendie situé sur l'extension de la zone industrielle. Ce contrôle des poteaux incendie reste à la charge de la commune et il convient également d'effectuer un contrôle complet de tous les poteaux de la commune dès 2020 puisque la prestation n'est plus assurée par les pompiers. Il est donc nécessaire de faire des demandes de devis.
- 3- Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande de gratuité de la salle polyvalente par l'Association Sourire d'Automne, pour l'organisation de leur thé dansant le jeudi 30 avril prochain. Celui-ci y émet un avis favorable dans la mesure où il s'agit d'un jeudi après-midi, comme cela est fait pour d'autres activités assurées par d'autres associations et qu'il n'y a pas de but lucratif.
- 4- M. Olivier MATHEVON fait part au Conseil municipal que le balayage de l'excédent des gravillons au Grand Domaine n'est pas totalement effectué. Un balayage mécanique sera programmé par les agents.
- 5- Mme Joss BERNARD remercie les agents pour la pose du panneau « Sens interdit » rue de la Source.
- 6- Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que les réglottes de tri sont arrivées au SICTOM à Brevans. Une fois récupérées il conviendra de les distribuer dans les foyers.

La séance est levée à 23h00